



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 septembre 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

PROCÈS-VERBAL

- 10.04** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2022, à 19 h.
- 10.05** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2022.
1229582025
- 10.06** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 août 2022.
1229255010
- 10.07** Déposer le compte rendu du comité de démolition du 10 août 2022.
1229255011
- 10.08** Déposer le compte rendu du comité de circulation du 11 juillet 2022.
1227151024

- 10.09** Déposer le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 31 août 2022 sur le projet de règlement 2098-LAS-199.

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

- 20.01** Accorder un contrat à Construction Urbex pour l'exécution des travaux de construction de sentiers piétonniers et de seuils dans le parc Félix-Leclerc. Dépense totale de 573 678,01 \$ taxes incluses (contrat : 510 487,85 \$ + contingences: 45 943,91 \$ + incidences : 17 246,25 \$) - Appel d'offres public n°732967 - Contrat AP.22-1895 (4 soumissionnaires).
1227151022

- 20.02** Accorder un contrat à Saho Construction Inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du nouveau parc de Taishan situé sur la rue Allard. Dépense totale : 1 736 688,66 \$ taxes incluses (contrat : 1 594 998,74 \$ + contingences : 95 699,92 \$ + incidences: 45 990,00 \$) - Appel d'offres public n° 713040 - Contrat A.P. 22-1878 (3 soumissionnaires) et autoriser l'affectation de 1 585 829 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.
1227151021

- 20.03** Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc Inc., pour la conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 657 078,21 \$, taxes incluses - (contrat : 596 933,77 \$ + contingences : 48 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$) - Appel d'offres public n° 665345 - Contrat A.P. 22-1889 (1 soumissionnaire) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement jusqu'à concurrence de 450 000 \$ pour le financement de ces travaux.
1227151023

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

- 20.04** Autoriser la signature d'une convention de contribution financière de 300 000 \$ entre l'arrondissement et le Centre de la petite enfance - Familigarde de LaSalle et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à cette fin jusqu'à concurrence de 300 000 \$.
1224629001

- 20.05** Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de leur Gala BAI qui a eu lieu le 20 août 2022.
1229309029

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.06 Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Atmosfera Blu les 15 et 17 octobre 2022. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

1229309027

20.07 Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf de charité qui aura lieu le 13 septembre 2022.

1225212022

20.08 Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2022-2023 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM.

1223630010

30 – Administration et finances

ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

30.01 Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

1227817008

DÉPLACEMENTS / FRAIS DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION

30.02 Autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 23^e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

1223630009

ÉVÉNEMENT

30.03 Autoriser Marie-Annick Lussier au nom de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le dimanche 16 octobre 2022.

1228891001

30.04 Autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 septembre 2022.
Autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary.
1229309030

REDDITION DE COMPTES

30.05 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 18 août 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2022.
1223035011

40 – Réglementation

ADOPTION DU SECOND PROJET

40.01 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.
1229582019

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.02 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 321, 3^e Avenue (lot 1 080 187).
1229255008

40.03 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation unifamiliale au 118, 68^e Avenue (lot 1 234 320).
1229255009

40.04 Refuser la demande de permis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 23-25, 5^e Avenue (lot 1 079 307).
1229255007

COMPENSATION MONÉTAIRE

40.05 Accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 20 225,80 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3003178279 visant la subdivision du lot 1 079 881 en deux nouveaux lots (6 506 977 et 6 506 978).
1228403007

40.06 Accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 90 927,77 \$, ainsi que d'une cession d'un lot, soit le lot 6 404 001 ayant une superficie de 2 345.1 m.c et une valeur monétaire de 759 572,23 \$, pour la demande de permis de lotissement numéro 3003107335 visant la subdivision du lot 1 930 908 en sept (7) nouveaux lots (6 404 001 à 6 404 405, 6 468 405 et 6 468 406).
1229255005

AUTRE SUJET

40.07 Amender la résolution CA22 200116 afin de prolonger au 28 août 2022 l'autorisation accordée au magasin Sports Experts d'installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon.
1229255006

40.08 Autoriser le restaurant Sous le Palmier de la rue Lapierre à célébrer son 12^e anniversaire le 10 septembre 2022 devant le commerce.
1227405012

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1226456009

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1229582025

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2022.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-26 08:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229582025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2022-08-18



Dossier # : 1229255010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 août 2022.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 août 2022.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-08-22 13:29

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 août 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2022-08-18



Dossier # : 1229255011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 10 août 2022.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 10 août 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-22 13:28

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 10 août 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 10 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2022-08-18



Dossier # : 1227151024

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte rendu du comité de circulation du 11 juillet 2022.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 11 juillet 2022.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-08-31 11:09

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité de circulation du 11 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 11 juillet 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-31

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Tél : 514-367-6000 poste 6750
Approuvé le : 2022-08-31



Dossier # : 1227151022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Urbex pour l'exécution des travaux de construction de sentiers piétonniers et de seuils dans le parc Félix-Leclerc, incluant l'installation d'équipements extérieurs et des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 573 678,01\$ taxes incluses (contrat : 510 487,85 \$ + contingences: 45 943,91 \$ + incidences: 17 246,25 \$ \$) – Appel d'offres public n°732967 - Contrat AP.22-1895 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Urbex., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction de sentiers piétonniers et de seuils dans le parc Félix-Leclerc, incluant l'installation d'équipements extérieurs et des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 510 487,85 \$ (taxes incluses) , conformément aux documents de l'appel d'offres public 732967;
2. d'autoriser une dépense de 45 943,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
3. d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-31 11:06

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Urbex pour l'exécution des travaux de construction de sentiers piétonniers et de seuils dans le parc Félix-Leclerc, incluant l'installation d'équipements extérieurs et des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 573 678,01\$ taxes incluses (contrat : 510 487,85 \$ + contingences: 45 943,91 \$ + incidences: 17 246,25 \$ \$) – Appel d'offres public n°732967 - Contrat AP.22-1895 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021) permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

Les travaux seront réalisés dans le parc Félix-Leclerc de l'arrondissement de LaSalle, situé sur le terrain de la Bibliothèque de l'Octogone, entre les rues Carignan, Salley et du boulevard de La Vérendrye.

L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, les adultes et les aînés, afin de se conformer aux nouvelles normes et de les sécuriser et de les rendre accessible pour les citoyens.

En 2019, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a confirmé l'admissibilité du projet du parc Félix-Leclerc au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux.

Dans le cadre du projet mentionné en rubrique, l'arrondissement de LaSalle a sollicité des services professionnels ingénierie électrique pour la conception d'une mise en lumière, la réalisation des études d'éclairage et des plans et devis des travaux électriques, ainsi que la surveillance des travaux électrique et éclairage au chantier.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de construction de sentiers piétonniers et de seuils dans le parc Félix-Leclerc, incluant l'installation d'équipements extérieurs et des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo le 14 juillet 2022 et sur le site électronique du SEAO le 14 juillet 2022. Un délai de 32 jours calendrier (incluant les vacances de la construction ou 18 jours excluant celles-ci) a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 août 2022. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addenda ont été émis :

No 1: modification aux instructions aux soumissionnaires.

No 2: modification aux clauses techniques spécialisées électriques et du formulaire de soumission.

No 3: question réponse techniques électriques.

No 4: question réponse techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA227151002 - 24 avril 2022 (2227151002) – D'accorder un contrat GIRARD-HÉBERT, INC., pour des services professionnels en ingénierie électrique pour la conception d'une mise en lumière, la réalisation des études d'éclairage et des plans et devis des travaux électriques pour le projet de réaménagement du parc Félix-Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 24 409,06 \$ taxes incluses (contrat : 22 356,89\$ + Contingences : 2052,17 \$) - Demande de prix 718096, Contrat S.P. 22-1895.1 (5 soumissionnaires)

CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001) - Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

DESCRIPTION

Les travaux consistent en des travaux d'aménagement dans le parc Félix-Leclerc, incluant des travaux de nettoyage de végétaux, de construction de sentiers et de dalles de béton, la fourniture et l'installation d'équipements et de mobilier, ainsi que des travaux d'électricité. Les travaux comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants

- la localisation des utilités publiques ;
- l'enlèvement d'éléments existants ;
- le nettoyage et la taille de massifs de végétaux ;
- la gestion des matériaux d'excavation ;
- le terrassement et le nivellement;
- la construction de dalles en béton ;
- la construction de surface en criblure de pierre ;
- la fourniture et l'installation d'équipements et de mobilier urbain ;
- l'ensemencement ;
- l'éclairage.

Douze (12) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès-verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 33,33% des preneurs du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(Incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
1	CONSTRUCTION URBEX INC.	510 487,85 \$
2	CONSTRUCTION PIRAVIC INC	524 026,16 \$
3	LES ENTREPRISES VENTEC INC	526 757,96 \$
4	GROUPE DAMEX INC.	557 717,86 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		451 835,88 \$
Coût moyen des soumissions conformes		529 747,46 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	3,46
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	47 230,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	9,25
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	58 651,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	12,98
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	13 538,31 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	2,65

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 12,98% supérieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Construction Urbex Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 510 487,85 \$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux de construction de sentiers piétonniers et de seuils dans le parc Félix-Leclerc, incluant l'installation d'équipements extérieurs et des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 45 943,91 \$, taxes incluses, correspondant à 9 % du coût des travaux.

Un montant total de 17 246,25 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)	%
Contrat (MTL- PRVPL)	443 999,00 \$	22 199,95 \$	44 288,90 \$	510 487,85 \$	466 143,45 \$	

Contingences	8 271,97 \$	413,60 \$	825,13 \$	9 510,70 \$	8 684,53 \$	
Incidence	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total payé par (MTL-PRVPL)	452 270,97 \$	22 613,55 \$	45 114,03 \$	519 998,55 \$	474 827,98 \$	90,64%
Contrat (LaSalle)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Contingences	31 687,94 \$	1 584,40 \$	3 160,87 \$	36 433,21 \$	33 268,38 \$	
Incidence	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$	15 748,13 \$	
Total payé par l'arrondissement	46 687,94 \$	2 334,40 \$	4 657,12 \$	53 679,46 \$	49 016,51 \$	9,36%
Grand Total	498 958,91 \$	24 947,95 \$	49 771,15 \$	573 678,01 \$	523 844,49 \$	100,00%

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 100 % des coûts admissibles à l'intérieur des paramètres de quote-part allouée à l'arrondissement pour la période 2019-2021 dans le cadre du programme pour le projet cité en objet.

La dépense de 523 844,49 \$ net de ristournes sera financée de la façon suivante :

Un montant maximal de 474 827,98 \$ net de ristournes sera assumé par le PROGRAMME DE RÉFECTION ET DE VERDISSEMENT DES PARCS LOCAUX (PRVPL), du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.

Un montant de 49 016,51 \$ net de ristourne sera assumée par le PDI de l'arrondissement de LaSalle

La dépense est assumée à 90,64 % par la ville centre et à 9,36 % par l'arrondissement de LaSalle. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts supplémentaire sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis de 475k dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Programme	2021	2022	ultérieur	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux		475k	-	475 k
		475k	-	475k

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 26 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-25

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

**Dossier # : 1227151021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Saho Construction Inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du nouveau parc de Taishan situé sur la rue Allard, à l'intersection de la rue Viola-Desmond, dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques - Dépense totale: 1 736 688,66 \$ taxes incluses (contrat : 1 594 998,74 \$ + contingences: 95 699,92 \$ + incidences: 45 990,00 \$) – Appel d'offres public n° 713040 - Contrat A.P. 22-1878 (3 soumissionnaires) et autoriser l'affectation de 1 585 829 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Saho Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement d'un nouveau parc situé sur la rue Allard, à l'intersection de la rue Viola-Desmond, dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 594 998,74 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 713040;
2. d'autoriser une dépense de 95 699,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
3. d'autoriser une dépense de 45 990,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser l'affectation de 1 585 829 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-31 11:09**Signataire :**

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics

LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Saho Construction Inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du nouveau parc de Taishan situé sur la rue Allard, à l'intersection de la rue Viola-Desmond, dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques - Dépense totale: 1 736 688,66 \$ taxes incluses (contrat : 1 594 998,74 \$ + contingences: 95 699,92 \$ + incidences: 45 990,00 \$) – Appel d'offres public n° 713040 - Contrat A.P. 22-1878 (3 soumissionnaires) et autoriser l'affectation de 1 585 829 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, les adultes et les aînés, de se conformer aux nouvelles normes et de les sécuriser et de les rendre accessible pour les citoyens.

Il existe une volonté de verdir et de créer des nouveaux parcs locaux dans le cadre des projets d'immobilisations dans les parcs.

Les travaux seront réalisés dans un terrain vacant cédé à l'arrondissement par un promoteur, situé à l'intersection des rues Allard et Viola-Desmond afin de créer un parc.

Dans le cadre du projet mentionné en rubrique, l'arrondissement de LaSalle a sollicité deux (2) contrats de services professionnels soit :

- Services professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc situé sur la rue Allard, à l'intersection de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle
- Services professionnels ingénierie électrique pour des études d'éclairage et des travaux électriques pour l'aménagement du parc situé sur la rue Allard à l'angle de la rue Viola-Desmond ainsi que la surveillance des travaux électrique et d'éclairage au chantier.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un nouveau parc situé sur la rue Allard, à l'intersection de la rue Viola-Desmond, incluant des travaux électriques dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 19 juillet 2022. Un délai de 34 jours calendrier

(incluant les vacances de la construction ou 19 jours excluant celles-ci) a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 août 2022. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addendum ont été émis :

No 1: modification aux instructions aux soumissionnaires et article « Dispositions COVID-19 ».

No 2: modification aux section VII-Documents techniques spéciales, section VIII - plans et section IV – Formulaire de soumission

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D227151003 – 31 mai 2022 (2227151003) – D'accorder un contrat GIRARD-HÉBERT, INC., pour des services professionnels en ingénierie électrique Accorder un contrat à INDUKTION GROUPE CONSEIL, INC., pour des services professionnels en ingénierie électrique pour des études d'éclairage et de travaux électriques pour deux projets, l'aménagement du parc de Taishan et le projet du parcours scolaire du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 37 543,36 \$ taxes incluses (contrat : 34 130,33 \$ + Contingences : 3 413,03 \$) - Demande de prix 709468, Contrat S.P. 21-1884.1 (4 soumissionnaires)

CA21 200390 – 30 septembre 2021 (1217151032) – D'accorder un contrat à Projet Paysage Inc., pour les services professionnels d'architecture du paysage pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc sur la rue Allard à l'angle de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 104 331,19 \$, taxes incluses – (contrat : 98 775,02 \$ + contingences: 5 556,17 \$) - Appel d'offres sur invitation n° 692221 - Contrat SP 21-1878.1 (2 soumissionnaires), et autoriser l'affectation du fonds de parc de l'arrondissement pour le financement de ce contrat.

DESCRIPTION

Les travaux consistent en la construction d'espaces de jeux pour enfants, d'un jeu d'eau et d'espaces de détente, la construction de sentiers, l'installation de mobilier urbain ainsi que des travaux de plantation, de drainage et d'électricité.

Sans s'y limiter, les travaux principaux décrits dans le présent projet consistent essentiellement aux éléments suivants :

- La localisation des utilités publiques ;
- L'enlèvement d'éléments existants ;
- La gestion des matériaux d'excavation ;
- Le terrassement, nivellement et drainage ;
- La construction de bordures et de dalles en béton ;
- La construction de surfaces en béton bitumineux et en criblure de pierre ;
- La construction et plantation d'une rivière sèche ;
- La fourniture et l'installation de fibre de bois pour aires de jeux ;
- La fourniture et l'installation d'équipements et de mobilier urbain ;
- La fourniture et l'installation d'un nouveau système d'éclairage ;
- L'installation de jeux d'eau et d'éléments de drainage
- La plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces ;
- Le gazonnement et l'ensemencement

Onze (11) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès-verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et trois (3) ont déposé une soumission, soit 27% des preneurs du cahier des charges. Aucun n'a été déclaré non conforme

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivants résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
1	SAHO CONSTRUCTION INC.	1 594 998,74 \$
2	LES ENTREPRISES VENTEC INC	1 627 444,68 \$
3	LES EXCAVATION SUPER INC	1 668 734,62 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 058 252,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes		1 630 392,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		2,04 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		73 735,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		4,62 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		536 746,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		50,72 %
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		32 445,95 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		2,03 %

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire recommandé et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 50,72% supérieure au montant de l'estimation.

Les augmentations de prix importantes entre le début de 2021 et les deux premiers trimestres de 2022 et qui se trouvent dans les produits structurels et civils, ce qui, inévitablement, a un impact sur le coût des projets de construction.

Les prix du pétrole brut (+62 %), de l'essence et du gaz naturel (+58 %) ont bondi ces douze derniers mois.

La pénurie des matériaux vient augmenter le risque et l'évaluation des coûts par les soumissionnaires.

L'estimation a été faite selon la méthode historique, ce qui la rend très incertaine dans la situation actuelle du marché.

Dans le cas de report, le projet coûtera plus cher à l'arrondissement puisque il n'existe aucune certitude sur une stabilisation du marché pour les deux prochaines années.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Les plus bas soumissionnaires ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne sont pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Le document de l'AMP ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le

Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où les plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Saho Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges avec un montant de 1 594 998,74 \$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau parc situé sur la rue Allard, à l'intersection de la rue Viola-Desmonde, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 95 699,92 \$, taxes incluses, correspondant à 6 % du coût des travaux.

Un montant total de 45 990,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses pour l'exécution des travaux d'aménagement du nouveau parc situé sur la rue Allard. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour la surveillance. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de **1 585 828,23** \$ taxes nettes sera financé par les revenus reportés - Parcs et terrains de jeux .

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)	%
Contrat (LaSalle)	1 387 257,00 \$	69 362,85 \$	138 378,89 \$	1 594 998,74 \$	1 456 446,44 \$	
Contingences	83 235,42 \$	4 161,77 \$	8 302,73 \$	95 699,92 \$	87 386,79 \$	6,0%
Incidence	40 000,00 \$	2 000,00 \$	3 990,00 \$	45 990,00 \$	41 995,00 \$	2,9%
Total payé par l'arrondissement	1 510 492,42 \$	75 524,62 \$	150 671,62 \$	1 736 688,66 \$	1 585 828,23 \$	

MONTRÉAL 2030

Le présent sommaire décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire 2022 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des programmes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : septembre 2022

Début des travaux : septembre 2022

Fin des travaux : juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2022-08-25

**Dossier # : 1227151023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc Inc., pour la conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 657 078,21 \$, taxes incluses - (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 48 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$) - Appel d'offres public n° 665345 - Contrat A.P. 22-1889 (1 soumissionnaire) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 450 000 \$ pour le financement de ces travaux.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Tessier Récréo-Parc Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 596 933,77 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 665345;
2. d'autoriser une dépense de 48 646,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
3. d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 450 000,00\$ pour le financement de ces travaux
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-30 09:32**Signataire :**

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc Inc., pour la conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 657 078,21 \$, taxes incluses – (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 48 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$) - Appel d'offres public n° 665345 - Contrat A.P. 22-1889 (1 soumissionnaire) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 450 000 \$ pour le financement de ces travaux.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ce mandat, l'arrondissement de LaSalle retient les services d'une firme spécialisée en conception et en construction de vélo parcs. Le vélo parc souhaité sera situé entre la piste cyclable qui longe le canal de l'aqueduc et le boulevard Champlain, entre la 2e avenue et la rue Alepin, dans le secteur Est de l'arrondissement de LaSalle.

Un appel d'offres public a été lancé le 20 mai 2022 pour conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle, contrat A.P.22-1889. Un délai de 61 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 juillet 2022 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Une (1) entreprise a déposé une soumission.

Le procès-verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Trois (3) addenda ont été émis soit :

Addenda no 1 : Modification à la section I – Instructions aux soumissionnaires

Addenda no 2: Réponses aux questions des soumissionnaires et report de date d'ouverture de soumission

Addenda no 3: report de date d'ouverture de soumission

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent mandat a pour objet les services d'une firme spécialisée en conception et en construction de vélo parcs. Ce parc longitudinal prendra place entre la piste cyclable qui

longe le canal de l'aqueduc et le boulevard Champlain, entre la 2e avenue et la rue Alepin, dans le secteur Est de l'arrondissement de LaSalle. La zone d'intervention est située sur le terrain de la ville sous des lignes à haute tension et dans l'emprise d'Hydro-Québec. Le mandat prévoit les phases de conception et de construction de type « clé en main ». Le projet doit comprendre l'esquisse d'aménagement ainsi que tous les plans et devis nécessaires à la réalisation des travaux, l'échéancier de planification du projet jusqu'à la réalisation des travaux, l'implantation de la piste sur le terrain, la supervision du chantier, la machinerie, le matériel de mise en forme, le matériel de surfacage, le terrassement, la disposition des matériaux excédents et les frais de transport et d'hébergement.

Sans toutefois s'y limiter, le concepteur-constructeur doit y inclure les services de toutes les spécialités nécessaires à la réalisation du projet dans le respect des exigences des documents de soumission. Il doit assurer la coordination du projet de conception et de construction afin de respecter l'échéancier.

La réalisation du projet inclut, sommairement et sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- La gestion et la coordination de l'ensemble des activités pour la mise en œuvre du projet;
- La conception et la construction d'un parc vélo dans la zone d'intervention projetée ;
- Un parcours unique avec une signature LaSalle ;
- La conception et la construction d'un « pumptrack » ;
- La conception et la construction d'une zone d'habileté ;
- La conception et la construction du parc vélo doit s'établir dans une vision de parcours et présenter une connexion entre les différents espaces;
- L'excavation de zones de végétaux envahissants ;
- Les matériaux de remblais nécessaires à la construction du parc vélo ;
- La fourniture et l'installation d'un système de drainage;
- La fourniture et l'installation de pierres naturelles;
- La relocalisation d'une pierre naturelle existante présente sur le site;
- Le gazonnement et/ou ensemencement des réparations de surfaces;
- La fourniture et l'installation de fosses de plantation et de végétaux;
- La remise en état des lieux à la fin des travaux.

Dix (10) preneurs de cahiers de charge ont pris possession des documents d'appel d'offres et un (1) a déposé une offre.

JUSTIFICATION

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères (dont le prix) relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes. Le comité de sélection a procédé, à l'évaluation de la soumission relativement aux critères de qualité exigés au mandat proposé.

Le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Tessier Récréo-Parc Inc.

Le tableau des résultats suivant résume le prix du seul soumissionnaire ayant déposé une soumission et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note	Note Finale	Total
	Intérim		
Tessier Récréo-Parc Inc	76	1	596 933,77 \$
Dernière estimation réalisée			578 479.47 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			18 456,60

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	3,19%
---	-------

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission est supérieur de 3.19 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Tessier Récréo-Parc Inc., soumissionnaire conforme au montant de 596 933,77 \$, taxes incluses.

Des contingences de 8,1 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 48 646,94 \$, taxes incluses.

Un montant total de 11 497,50 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses, Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ce contrat proviendra selon la répartition ci-dessous (Voir l'intervention des finances).

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)	%
Contrat	142 874,15 \$	7 143,71 \$	14 251,69 \$	164 269,55 \$	150 000,00 \$	
Contingences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Incidence	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total payé par PTI LaSalle	142 874,15 \$	7 143,71 \$	14 251,69 \$	164 269,55 \$	<u>150 000,00 \$</u>	25,00%
Contrat	376 311,56 \$	18 815,58 \$	37 537,08 \$	432 664,22 \$	395 080,10 \$	
Contingences	42 310,89 \$	2 115,54 \$	4 220,51 \$	48 646,94 \$	44 421,15 \$	
Incidence	10 000,00 \$	500,00 \$	997,50 \$	11 497,50 \$	10 498,75 \$	
Total payé par le surplus.	428 622,45 \$	21 431,12 \$	42 755,09 \$	492 808,66 \$	<u>450 000,00 \$</u>	75,00%
Grand Total payé par LaSalle	571 496,60 \$	28 574,83 \$	57 006,79 \$	657 078,21 \$	<u>600 000,00 \$</u>	100,00%

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2023-04-11 **Fin:** 2023-11-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY

Le : 2022-08-26

Chef de Division

Directeur des travaux publics



Dossier # : 1224629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une convention de contribution financière de 300 000 \$ entre l'arrondissement et le Centre de la petite enfance - Familigarde de LaSalle et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à cette fin jusqu'à concurrence de 300 000 \$.

D'accorder une contribution financière unique de 300 000 \$ au Centre de la petite enfance - Familigarde de LaSalle dans le cadre de l'utilisation des espaces de la deuxième installation situé à la Plaza Airlie.

D'autoriser la signature d'une convention prévue à cet effet.

D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 300 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-08-26 09:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1224629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une convention de contribution financière de 300 000 \$ entre l'arrondissement et le Centre de la petite enfance - Familigarde de LaSalle et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à cette fin jusqu'à concurrence de 300 000 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Le CPE Familigarde de LaSalle a obtenu un permis du ministère de la Famille (MFA) pour développer une deuxième installation d'un CPE de 78 places comprenant 20 places poupons. Le CPE est actuellement en construction dans le secteur de la RUI Airlie/Baynes. La convention de contribution financière permettra à l'arrondissement de mettre à la disposition des organismes reconnus de LaSalle, selon l'horaire prévu à la convention, un local polyvalent, l'accès à la cuisine et l'accès à la cour extérieure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Un CPE dans le secteur Airlie répondra aux besoins des familles et des travailleurs en matière de services de garde à la petite enfance. Le CPE Familigarde étant un organisme impliqué dans le milieu communautaire à LaSalle, la présence d'une deuxième installation serait susceptible d'augmenter la synergie entre les organismes de développement social actifs dans ce secteur. L'offre de locaux communautaires étant limitée, la nouvelle installation pourrait également élargir la gamme des espaces disponibles pour les organismes soutenus par l'Arrondissement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL.

JUSTIFICATION

En contrepartie de la contribution financière de 300 000 \$, le CPE Familigarde mettra à la disposition des organismes reconnus de LaSalle les espaces suivants selon l'horaire convenu à la convention : Cour extérieur, local polyvalent, cuisine. La ventilation des dépenses de la contribution financière est prévue de la façon suivante :

- 190 000\$ pour aménager les 2 cours extérieures (0-2 ans et 3-12 ans) ;
- 5 000\$ pour les jeux et jouets des enfants de plus de 5 ans ;
- 60 000\$ pour aménager la cuisine, incluant l'accessibilité et le matériel disponibles pour les organismes ;

- 45 000\$ pour sécuriser l'intérieur du CPE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera financée par l'affectation du surplus de l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les retombées d'un nouveau CPE dans le secteur de la RUI Airlie/Baynes se retrouvent dans 3 volets :

- **Environnemental** pour la contribution à l'amélioration et l'embellissement du cadre bâti et l'accès à une aire de jeux avec des installations spécialement conçus pour les enfants de 0-12 ans.
- **Social** puisqu'il y aura une bonification des services disponibles dans le quartier, l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité notamment pour les familles en plus de contribuer à bâtir un milieu de vie complet dans le quartier de la RUI.
- **Économique** en tenant compte que la nouvelle installation permettra de revitaliser les locaux commerciaux du secteur et de dynamiser la rue Airlie par le biais de nouveaux services.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-08-24



Dossier # : 1229309029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de leur Gala BAI qui a eu lieu le 20 août 2022.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de leur Gala BAI qui a eu lieu le 20 août 2022.
Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-25 16:47

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de leur Gala BAI qui a eu lieu le 20 août 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Bienvenue à l'immigrant a adressé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de leur Gala BAI qui a eu lieu le 20 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0150 (1229309013) - 2 mai 2022 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 1er mai 2022.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de leur Gala BAI qui a eu lieu le 20 août 2022. Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années aux programmes souvenir des événements des organismes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de LaSalle. L'événement cadre avec les orientations du Plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et diversité culturelle de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publicité d'une pleine page dans le programme souvenir du Gala BAI qui a eu lieu le 20 août 2022. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1229309027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Atmosfera Blu, venue d'Italie, le 15 octobre 2022 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Atmosfera Blu, venue d'Italie, le 15 octobre 2022 au Théâtre Desjardins.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Dans l'éventualité de l'annulation de l'événement, il est convenu entre les parties que l'organisme s'engage à retourner la subvention à l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-26 09:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Atmosfera Blu, venue d'Italie, le 15 octobre 2022 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action 2022-2024 de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle, six orientations ont été priorisées dont l'orientation 5 qui est de « Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise ». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et événements des organismes laSallois dédiés à la promotion de l'art et des cultures de la diversité.
 Le concert organisé par l'Association Messinese de Montréal inc. s'inscrit dans cette orientation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 20 0460 (1208419019) - 7 décembre 2020 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2020.

Résolution CA19 20 0455 (1198419007) - 7 octobre 2019 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Résolution CA18 20 0386 (1187551010) - 4 septembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation de deux concerts en novembre 2018 avec la performance du groupe musical Atmosfera Blu, venu d'Italie.

DESCRIPTION

Du 15 au 18 octobre 2022, l'Association Messinese de Montréal inc. souhaite organiser trois concerts, dont un au Théâtre Desjardins, avec l'Orchestra Atmosfera Blu venu expressément d'Italie pour l'occasion. L'objectif de cet événement est de célébrer l'immigration italienne au Québec et de favoriser le dialogue et le rapprochement interculturel.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'Association Messinese de Montréal inc. de soutenir la réalisation du concert du 15 octobre 2022 offert à la population laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 500 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans l'éventualité de l'annulation de l'événement, il est convenu entre les parties que l'organisme s'engage à retourner la subvention à l'arrondissement. La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1225212022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf de charité qui aura lieu le 13 septembre 2022.

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf de charité qui aura lieu le 13 septembre 2022.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-09-01 16:06

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1225212022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf de charité qui aura lieu le 13 septembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation de l'hôpital LaSalle a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre des activités de leur tournoi de golf de charité qui aura lieu le 13 septembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C22 20 0194 - 1225212019 - 6 juin 2022 : D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 12 juin 2022.

DESCRIPTION

La Fondation de l'hôpital LaSalle a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf de charité qui aura lieu le 13 septembre 2022. Le plan de visibilité comprend :

- l'affichage sur tables et téléviseurs au tournoi
- la visibilité sur les téléviseurs de l'hôpital pendant 1 mois
- la visibilité sur la page Facebook de la Fondation
- la visibilité sur la page Instagram de la Fondation Instagram
- la visibilité sur la page de l'événement sur le site web de la Fondation
- le logo de l'arrondissement qui apparaîtra sur le trou désigné dans l'application "Green 19" pendant le tournoi de golf (La Fondation ayant pris le tournant vert, les pancartes ont été remplacées par cette application.)

Les fonds recueillis lors de ce tournoi de golf serviront à l'achat d'équipements pour l'hôpital LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 500 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-09-01



Dossier # : 1223630010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2022-2023 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM.

D'accorder un tarif horaire réduit de 77 \$ pour la location de la glace de l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2022-2023 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-31 11:07

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223630010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2022-2023 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM.

CONTENU

CONTEXTE

Des regroupements de policiers et de pompiers ont déposé une demande auprès de l'arrondissement de LaSalle afin d'obtenir un tarif préférentiel pour la location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire, soit 77 \$/heure au lieu de 128 \$/heure. N'étant pas des organismes reconnus par l'arrondissement, ces derniers devraient payer 128 \$/heure le temps de glace. Les regroupements de policiers et pompiers ont bénéficié par le passé d'un tarif préférentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0350 (1205348005) - 31 août 2020 : D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2021-2022 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 77 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 128 \$ de l'heure.

CA20 20 0318 (1205348005) - 31 août 2020 : D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2020-2021 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

CA19 20 0390 (1197551027) - 3 septembre 2019 : D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2019-2020 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

DESCRIPTION

Accorder la réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2022-2023 à un regroupement de policiers et à un regroupement de pompiers. Le tarif de location équivalent à un taux de 77 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 128 \$ de l'heure.

JUSTIFICATION

Officialiser les réductions sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour le regroupement de policiers et de pompiers du SPVM et du SIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Environ 112.5 heures de glace seront louées.

Pour une location au tarif régulier (128 \$/heure), la somme serait de 14 400 \$.

Pour cette même location au tarif réduit (77 \$/heure) la somme est de 8 662.50 \$

Montant non perçu de 5 737.50 \$

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-08-25

culturelles physiques et sportives



Dossier # : 1227817008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Les dépenses liées à ce projet seront entièrement assumés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) .

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-26 11:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227817008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

CONTENU

CONTEXTE

Par la « Déclaration du Sport régional » adoptée en 2010, la Ville et les arrondissements reconnaissent que le sport régional fait partie intégrante de leur offre de service, et ils se sont engagés à mettre en place des mécanismes formels d'échanges de services. La Ville reconnaît également les rôles et les responsabilités dévolus aux associations sportives régionales qui sont conventionnées.

Suite à la démarche de concertation en sport régional en 2019, avec l'accord administratif des 19 arrondissements, il a été recommandé que l'offre de service en sport régional soit coordonnée par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le SGPMRS assure la coordination du sport régional au sein des neuf (9) arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville
- Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Plateau-Mont-Royal
- Rivière-Des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles
- Rosemont-Petite-Patrie
- Sud-Ouest
- Ville-Marie
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

L'offre de service adoptée par ces arrondissements (CM10 2041) demeure en vigueur, car ces arrondissements bénéficient, en plus, d'un service de gestion centralisée de réservation des terrains sportifs extérieurs.

Depuis lors, la Direction des sports a amorcé différents projets de concertation qui concernent l'ensemble des arrondissements. Ainsi, par le sommaire décisionnel CM 22 0980, le SGPMRS a proposé une offre de service aux 19 arrondissements quant à son intervention

en sport régional.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1229622001 - CM22 0980

Offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

1197898002 - CM10 2041

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), aux 9 arrondissements mentionnés au dossier décisionnel la prise en charge, par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), de la gestion des conventions, des réservations des terrains sportifs extérieurs et du bail de l'espace du 8110, Saint-Michel, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales - Autoriser les virements budgétaires et les ajustements récurrents à compter de 2022 / Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus.

1205114006 - CA20 220297

1208447013 - CA20 260304

1206813005 - CA20 250297

1203060036 - CA20 090321

1204951003 - CA20 240473

1208519001 - CA20 3011 0321

1205167001 - CA20 270320

1207838027 - CA20 170285

1208469005 - CA20 140305

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville centre de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion: a) des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales; b) des réservations des terrains sportifs extérieurs; c) de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.

1101658001 - CM10 0767

Adopter la Déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes »

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à ce que l'arrondissement accepte l'offre de service du SGPMRS, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à partir du 6 septembre 2022, les services suivants liés au champs de compétences de l'arrondissement:

La prise en charge du sport régional par :

- La réalisation d'analyses et de portraits du sport régional à Montréal.
- La présentation de recommandations et la proposition d'ajustements pour une optimisation de la pratique sportive régionale sur le territoire
- La gestion:
 - a. de la concertation relative au sport régional, notamment par la coordination de:
 - Quatre (4) tables opérationnelles (Tables de arénas, des installations aquatiques, des terrains extérieurs et des

centres et gymnases)

- La table d'échanges des associations sportives régionales.

b. De la reconnaissance et du soutien en sport régional, par l'adoption et la mise en oeuvre :

- D'une politique de reconnaissance en sport régional.
- D'un programme de soutien financier qui s'adresse aux organismes sportifs régionaux reconnus dans la politique de reconnaissance en sport régional de la Ville de Montréal.
- Des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, et ce avec l'ensemble des organismes sportifs régionaux reconnus dans la politique de reconnaissance en sport régional de la la Ville de Montréal.
- D'outils pour permettre aux gestionnaires d'installation en arrondissement d'orienter leurs décisions, tels qu'un cadre de référence en octroi de plateaux sportifs et à la mise à jour continue des normes de programmation des différentes disciplines sportives.

Il importe de préciser que l'offre de service précédente de la gestion des conventions et des réservations des terrains sportifs extérieurs (Dossier 1197898002) demeurera en vigueur.

JUSTIFICATION

La Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la « Charte ») ne contient aucune mention en ce qui concerne le sport régional. Les responsabilités en matière de sport sont partagées entre les différentes instances décisionnelles de la Ville. Le conseil de la Ville a, de son côté, compétence sur les parcs et les équipements sportifs mentionnés à l'annexe D de la Charte et sur d'autres équipements identifiés par résolution, conformément à l'article 94 de la Charte. Les articles 130 et 141 de la Charte confèrent, quant à eux, divers pouvoirs aux conseils d'arrondissement en matière de loisirs, de parcs d'arrondissement et d'équipements de sport situés dans les limites d'un arrondissement.

Dans ce contexte, il est proposé d'accepter l'offre de service présentée à l'arrondissement pour les avantages suivants:

- Se doter d'une vision commune du développement sportif régional et de faire vivre la Déclaration sur le sport régional.
- Clarifier les rôles et les responsabilités des différents interlocuteurs en sport régional (meilleure synergie régionale).
- Centraliser la coordination du sport régional améliore aussi la cohérence des décisions et du soutien.
- Tisser des liens plus étroits entre les associations sportives et les fédérations sportives dans la planification du développement régional.
- Prendre part à la démarche d'harmonisation des pratiques.

En complément voici ci-dessous les avantages spécifiques à l'Arrondissement LaSalle:

- Développer l'offre de services LaSalloise (arriver de nouvelles disciplines sportives sur le territoire).
- Accroître la visibilité des associations régionales sur le territoire LaSallois.

La Direction des sports, qui a une vision d'ensemble de l'offre régionale sur le territoire montréalais, offrira une expertise-conseil aux arrondissements afin d'accompagner le gestionnaire d'installation dans la prise de décision quant à l'octroi des plateaux sportifs aux diverses clientèles, notamment par l'élaboration d'outils, tel qu'un cadre de référence en octroi de plateaux sportifs. Ultimement, le gestionnaire d'installation d'arrondissement demeure décisionnel dans l'octroi des plateaux dont il a la responsabilité.

Par l'acceptation de cette offre de service par les arrondissements, les organisations sportives à vocation régionale auront aussi des bénéfices :

- Clarifier la porte d'entrée officielle pour obtenir du soutien et de l'accompagnement.
- Rapprocher les régions du territoire montréalais.
- Uniformiser le processus d'accompagnement, plutôt que de travailler en silo et multiplier les démarches.
- Plus d'équité et de transparence pour la reconnaissance des organismes grâce à la mise en place d'une politique de reconnaissance en sport régional.
- Obtenir du soutien financier selon les besoins réels identifiés au sein du programme de soutien financier, qui accompagnera la nouvelle politique de reconnaissance.
- Plus d'équité pour le partage des ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes liées à ce projet sont prévues au budget de fonctionnement du SGPMRS.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, le refus d'adhérer à la nouvelle politique de reconnaissance en sport régional aurait pour conséquences:

- Le développement régional se fera en marge de l'arrondissement.
- Les citoyens pourraient être privés de services sportifs régionaux.

En adhérant à l'offre de service du SGPMRS, l'arrondissement s'assure de faire partie d'un réseau d'expertise sportive et d'avoir un accès privilégié aux outils développés en collaboration avec l'équipe du SGPMRS. Le maintien du mode de fonctionnement actuel limiterait le rayonnement et le développement sportif montréalais. Les interventions requises

par les associations régionales, qui devraient s'adresser directement à chacun des arrondissements pour obtenir des prêts d'installations et des contributions financières, seraient plus difficiles. Ce fonctionnement irait également à l'encontre de la volonté du milieu sportif montréalais et des recommandations issues du processus de concertation sur le sport régional 2019. En d'autres termes, la programmation des activités sportives régionales interpelle les arrondissements. Ce mécanisme permet d'assurer un partage équitable des ressources entre les arrondissements, et ce, en tenant compte des contraintes spécifiques et particulières, telles que les règles de sanctions d'événements sportifs.

Finalement, le présent dossier permet de respecter les engagements liés à la Déclaration du Sport régional adoptée par le conseil municipal et par l'ensemble des arrondissements.

L'acceptation de l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) aura comme enjeu pour l'Arrondissement LaSalle.

- Des heures disponibles pour le sport régional en dehors des heures régulières (priorité aux organismes locaux).
- Faciliter les relocalisations des organismes pendant les réfections des installations sportives.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impacts liés à la COVID-19 dans le cadre de ce dossier décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue à la population. Toutefois, le SGPMRS prévoit un lancement de la politique de reconnaissance. La documentation qui s'y rattache sera déposée sur le site internet de la Ville afin que les organismes puissent y accéder.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Oct. 2022 Adoption de la politique de reconnaissance au Conseil municipal
Oct.-Nov. 2022 Dépôt des demandes de reconnaissance des organismes au SGPMRS
Janv. 2023 Octroi de la reconnaissance des organismes par le SGPMRS
Mars 2023 Lancement du programme de soutien financier par le SGPMRS
Août 2023 Confirmation du soutien financier aux associations sportives régionales par le SGPMRS

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Guillaume FILIATRAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Christine LAGADEC, 26 août 2022
Guillaume FILIATRAULT, 26 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-08-25



Dossier # : 1223630009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 23 ^e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

D'autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 23^e Conférence annuelle du loisir municipal, du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe;
D'entériner l'inscription à tarif privilégié et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-31 11:07

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223630009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 23e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) organise annuellement une conférence pour les travailleurs en loisir municipal.
Cette année la conférence se tient à Saint-Hyacinthe du 5 au 7 octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Autoriser six (6) employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à participer à la 23^e Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 5 au 7 octobre 2022.

JUSTIFICATION

C'est sous la thématique **S'inspirer pour transformer DEMAIN** que se tiendra la 23^e Conférence annuelle du loisir municipal. Pour faire face aux changements, la conférence annuelle permet aux travailleurs en loisir de participer à des rencontres et des ateliers de travail qui leur permettent de maintenir le cap et de demeurer au fait des nouvelles façons de faire.

Les professionnels en loisir sont invités à se pencher sur plusieurs questions qui les concernent de près : des interrogations sur les pratiques actuelles, des outils d'aide à la prise de décision, l'influence des technologies sur les comportements des citoyens, l'adaptation de l'offre de service et l'innovation, la participation citoyenne, le partenariat, les nouvelles approches de gouvernance, les stratégies en période de compressions budgétaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à ces assises seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de*

l'employeur et dépenses afférentes .

Les frais d'inscription ainsi que les autres frais (transport et dépenses afférentes) seront pris à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-08-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1228891001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marie-Annick Lussier au nom de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le dimanche 16 octobre 2022.

D'autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 16 octobre 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-26 09:20

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228891001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marie-Annick Lussier au nom de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le dimanche 16 octobre 2022.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de LaSalle, depuis plus de 30 ans, souligne le travail accompli par ses nombreux bénévoles en organisant une fête en leur honneur. Cette année, l'événement se déroulera le 16 octobre 2022 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau et comportera deux volets. En premier l'accueil des bénévoles par un léger goûter et un service de boissons alcoolisées. Par la suite, la présentation d'un spectacle dans le théâtre. Cet événement annuel regroupe principalement les membres des conseils d'administration des organismes reconnus par l'Arrondissement de LaSalle.

L'Arrondissement de LaSalle doit se procurer un permis auprès la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées et désigne Marie-Annick Lussier de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour en faire la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 20 0398 (1186818077) adoptée le 3 septembre 2019 : Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2019 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

Résolution CA18 20 0321 (1186818077) adoptée le 9 juillet 2018 : D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018.

Résolution CA17 20 0376 (1176818074) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 21 octobre 2017.

Résolution no CA16 20 0471 (1166818076) adoptée le 8 août 2016 : D'autoriser Ginette

Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 22 octobre 2016.

DESCRIPTION

Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 16 octobre 2022 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

JUSTIFICATION

Conformément à la loi, l'Arrondissement de LaSalle est tenue d'obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcooliques

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Autres activités récréatives / Services techniques - sport, culture et événements publics général.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plus de 800 invitations seront envoyées aux bénévoles de l'Arrondissement de LaSalle

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1229309030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 septembre 2022. Autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary.

D'autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 septembre 2022. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 septembre 2022.
D'autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-26 09:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 septembre 2022. Autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary.

CONTENU

CONTEXTE

Les résidents de la rue Serge ont adressé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, afin de réaliser une fête des voisins le samedi 10 septembre 2022, entre 12 h et 20 h. En cas de pluie, l'événement sera remis au lendemain, le dimanche 11 septembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0404 (1219309005) - 4 octobre 2021 : D'autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 octobre 2021 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 octobre 2021. D'autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

DESCRIPTION

Un groupe de résidents de la rue Serge souhaite réaliser une fête des voisins afin de célébrer le vivre-ensemble et promouvoir le bon voisinage. Le comité organisateur prévoit la participation d'environ 50 à 75 résidents de la rue Serge. La fête aura lieu le 10 septembre 2022, entre 12 h et 20 h et nécessitera la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle. En cas de pluie, l'événement sera remis au lendemain, le 11 septembre 2022. Il y aura des jeux et des activités pour les enfants ainsi que de la musique. Les résidents participants à la fête feront des barbecues sur leur terrain privé.

Les travaux publics livreront les barricades nécessaires à la fermeture de la rue. Les bénévoles procéderont à la fermeture sécuritaire de la rue le 10 septembre ou le 11 septembre en cas de pluie. Ils s'assureront de respecter les consignes de sécurité recommandées.

JUSTIFICATION

Cet événement permettra de faire la promotion du vivre-ensemble et de créer des liens de solidarité entre les voisins de la rue Serge, à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement prête gratuitement les barricades pour la fermeture de rue. La valeur de cet équipement est approximativement de 480\$.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La rue Serge sera fermée temporairement entre les rues Moreau et Ravary et sans circulation entre 11 h et 19 h. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM sur la rue Serge.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le comité organisateur s'engage à remettre une lettre d'information à toutes les résidences situées sur la rue Serge afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par la fermeture de la rue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-22

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

Linda RENÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1223035011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 18 août 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2022.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 18 août 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-23 15:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223035011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 18 août 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0280 le 6 août 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2022

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 18 août 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-08-23



Dossier # : 1229582019

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Règlement 2098-LAS-199 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

D'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-199 intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27 comme déjà modifié par les Règlements 2098-LAS-176 et 2098-LAS-187 » et de le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-29 09:34

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229582019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 2098-LAS-199 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (3002876375) a été déposée le 13 mai 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction de dix-huit (18) maisons unifamiliales situées aux 1703-1711, Bois-des-Caryers et 7320-7332 Rosaire-Gendron (lot 5 662 396). Il s'agit d'une nouvelle demande de permis pour un projet ayant déjà fait l'objet d'un permis par le passé, mais celui-ci et son renouvellement sont échus.

En 2010, l'arrondissement de LaSalle adoptait un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone H12-27, délimitée par les rues Chouinard, Pigeon, la voie ferroviaire du Canadien Pacifique et le parc du Bois-des-Caryers. Ce plan visait la requalification d'un vaste terrain industriel à des fins résidentielles et également l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale y correspondant.

À cette fin, le plan d'aménagement d'ensemble comportait un secteur de maisons de ville et un autre de bâtiments bifamiliaux articulés autour d'espaces verts privés et de courées communes. Était également prévu, un ensemble composé de quatre (4) bâtiments multifamiliaux variant entre cinq (5) et six (6) étages développés autour d'un bâtiment au centre comprenant des activités partagées.

En 2015, faisant suite aux changements du marché immobilier et à la vente des terrains composant l'ensemble des quatre (4) bâtiments multifamiliaux, le PAE a été modifié afin d'y permettre des bâtiments de type « maison de ville » et des bâtiments bifamiliaux de type « plex » répondant aux besoins de la clientèle existante, et ce, dans la poursuite des constructions existantes. Le projet proposé s'insère dans cette partie du PAE. Il s'agit de la dernière phase à être construite.

L'analyse de la demande a démontré que la proposition n'est pas conforme à certaines dispositions spéciales du règlement de zonage encadrant ce PAE. Des modifications mineures, notamment par rapport à l'implantation de certaines saillies et terrasses, à certains accès, ainsi qu'à l'aménagement paysager ont été proposées afin d'adapter les unités E1 et E2 selon les besoins du marché actuel. Le requérant souhaite modifier le règlement de zonage pour lui permettre de réaliser son projet avec les modifications.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 juin 2010 - CA10 20 0344 : Adopter le règlement portant le numéro LAS-0014-5, intitulé « Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) LAS-0014 pour intégrer les secteurs du Bois-des-Caryers et de Lapierre » .

5 juill. 2010 - CA10 20 0393 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-160, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à inclure le plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27, à créer la zone H12-68 à même la zone C12-28 afin d'autoriser les classes d'usages « habitation quadruplex (h3) » et « habitation multifamiliale (h4) ».

4 mai 2015 - CA15 20 0270 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-176, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

16 janv. 2017 - CA17 20 0032 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-187, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27» et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

DESCRIPTION

La majorité du projet reste inchangée par la modification proposée. Par exemple, les marges par rapport au domaine public, le nombre d'unités ou le nombre de stationnements restent les mêmes. La modification vise plutôt différents objets principalement en lien avec les unités E1 et E2 situées au bout des rangées sur la rue du Bois-des-Caryers.

Modifications générales :

- a. Légère augmentation des données d'implantation et de densité du projet;
- b. Alignement des façades arrière est varié;
- c. Réduction de la profondeur des terrasses arrière au profit de l'espace végétalisé commun dans la zone terrasse;
- d. Modification de l'entrée du stationnement souterrain;
- e. Ajout d'arbustes feuillus de part et d'autre des allées d'accès piétonnes aux unités;
- f. Retrait des graminées prévu dans la partie droite;
- g. Retrait de deux (2) conifères dans l'espace privé central;
- h. Ajout d'un (1) escalier reliant l'espace privé central à la zone-terrasse.

Modifications aux unités E1 et E2 :

- a. Ajout d'un accès sur la rue du Bois-des-Caryers pour les unités E2;
- b. Ajout d'une terrasse pour les unités E2;
- c. Ajout de margelles sur la façade donnant sur la rue du Bois-des-Caryers;
- d. Modification de la forme de la terrasse des unités E1;
- e. Adaptation de l'aménagement paysager aux changements ci-haut.

Le concept général du plan d'aménagement d'ensemble est respecté malgré les modifications proposées.

Finalement, il a été jugé pertinent de profiter de cette modification afin d'apporter une précision à un alinéa existant afin de clarifier l'interprétation en cas de contraction entre des cédules.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- vise des éléments mineurs;
- respecte le concept général du projet et de l'aménagement paysager.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CCU : 6 juillet 2022

Avis de motion et adoption du premier projet : 8 août 2022

Assemblée publique : Août 2022

Adoption du second projet : 6 septembre 2022

Période d'approbation référendaire : Septembre 2022

Adoption finale du projet de règlement : 11 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-29



Dossier # : 1229255008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 321, 3e Avenue (lot 1 080 187).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande T3003196339) les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 321, 3e Avenue (lot 1 080 187), considérant que le projet :

- assure le respect du paysage distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-22 13:20

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 321, 3e Avenue (lot 1 080 187).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (TR3003196339) a été déposée le 14 juillet 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification d'une partie du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale. D'ailleurs, les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande vise une habitation unifamiliale isolée construite en 1987 et située dans la zone H01-18. Il s'agit d'une construction atypique du Village des Rapides.

Le projet consiste à remplacer, sur la façade avant, les portions de revêtement léger présentement en bois par un nouveau revêtement léger en aluminium gris.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Revêtement léger : Clin d'aluminium *Delux* , du fabricant Gentek, format 7" 1/4, teinte *Wedgewood Blue* , ou équivalent;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 août 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- assure le respect du paysage distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-17

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme



Dossier # : 1229255009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation unifamiliale au 118, 68e Avenue (lot 1 234 320).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003194520), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation unifamiliale au 118, 68e Avenue (lot 1 234 320), considérant que le projet :

- s'intègre aux bâtiments voisins;
- préconise une architecture contemporaine et distinctive;
- contribue au rehaussement de la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- prévoit l'aménagement d'une toiture entièrement végétalisée;
- bonifie considérablement l'aménagement paysager du site;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Autres secteurs).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-22 13:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1229255009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation unifamiliale au 118, 68e Avenue (lot 1 234 320).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (CO3003194520) a été déposée le 14 juillet 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'une habitation unifamiliale. D'ailleurs, les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le terrain visé par la demande, situé sur la 68e Avenue (lot 1 234 320) et dans la zone H05-38, accueille une maison unifamiliale jumelée d'un (1) étage construite en 1947. Considérant que l'habitation est vacante et que les études fournies par le requérant démontrent qu'elle ne possède aucune valeur patrimoniale et structurale significative, une autorisation de démolition (demande 3003175097) a été accordée par le Comité de démolition de l'arrondissement de LaSalle lors de sa séance du 8 juin 2022.

Le projet consiste à construire une habitation unifamiliale jumelée de deux (2) étages. Dans le but d'assurer une bonne intégration au bâtiment jumelé, la hauteur est inférieure et la marge avant est supérieure à ce dernier. La volumétrie et l'implantation du bâtiment rappellent le bâtiment d'origine, tout en permettant un projet qui répond aux besoins des requérants. Le retrait de la portion droite du bâtiment par rapport au plan de façade avant, la disposition asymétrique des ouvertures et les jeux de brique près de celles-ci dynamisent la façade avant et contribuent à la facture architecturale contemporaine du bâtiment en toute sobriété. Par ailleurs, l'entrée principale du bâtiment, située sur la façade latérale gauche, est en alcôve et est distinguée par un avant-toit plat recouvert d'un revêtement métallique gris. Enfin, l'entièreté du revêtement extérieur du bâtiment est composée de brique d'argile de couleur rouge. La proposition s'intègre au milieu environnant et est à l'échelle du secteur, malgré une signature architecturale contemporaine.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Revêtement lourd: Brique d'argile *Sioux City Brick* , du fabricant Glen-Gery, format modulaire, teinte *Mountain Shadow Velour* , ou équivalent.

Concernant l'aménagement paysager, plusieurs interventions sont effectuées dans le but d'augmenter la végétalisation sur le site et d'en assurer la perméabilité, comme la plantation d'arbustes et l'aménagement de bandes de roulement végétalisées en cour avant, en plus de la plantation de conifères en cour arrière. Également, la toiture du bâtiment est entièrement végétalisée, ce qui contribue grandement au verdissement du site.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 août 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- s'intègre aux bâtiments voisins;
- préconise une architecture contemporaine et distinctive;
- contribue au rehaussement de la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- prévoit l'aménagement d'une toiture entièrement végétalisée;
- bonifie considérablement l'aménagement paysager du site;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Autres secteurs).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2022-08-17

**Dossier # : 1229255007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande de permis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 23-25, 5e Avenue (lot 1 079 307).

De refuser, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003175855), la demande de permis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 23-25, 5e Avenue (lot 1 079 307), considérant que :

- les critères d'évaluation du règlement relatif aux PIIAD ne permettent pas de prendre en considération le fait que le requérant a déjà acheté les fenêtres assujetties;
- le projet ne contribue pas à harmoniser et à mettre en valeur le milieu résidentiel;
- le projet ne préserve pas la valeur patrimoniale des bâtiments typiques;
- le projet n'assure pas la conservation des éléments architecturaux typiques;
- le projet ne respecte pas certains des objectifs et des critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-22 13:17**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande de permis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 23-25, 5e Avenue (lot 1 079 307).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003174855) a été déposée le 11 mai 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification des ouvertures d'une habitation bifamiliale. D'ailleurs, les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande vise une habitation bifamiliale isolée de deux (2) étages construite en 1956. Il s'agit d'une construction typique du Village des Rapides, soit un appartement avec saillie au rez-de-chaussée ainsi qu'un balcon central à l'étage.

Le projet consiste à modifier quatre (4) ouvertures sur la façade avant, non conforme à la cédule M du règlement de zonage, d'où son assujettissement au règlement relatif aux PIIAD. Les nouvelles fenêtres sur la façade avant sont munies de deux (2) sections ($\frac{2}{3}$ fixe et $\frac{1}{3}$ à battant), sans meneau central, comme l'existant. Les dimensions restent inchangées. Le type de mécanisme proposé est conforme, mais les fenêtres devraient avoir trois (3) panneaux au lieu de deux (2) et des meneaux centraux horizontaux devraient être installés.

Le projet ne respecte pas certains des objectifs et des critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable à majorité, considérant que :

- les critères d'évaluation du règlement relatif aux PIIAD ne permettent pas de prendre en considération le fait que le requérant a déjà acheté les fenêtres assujetties;
- le projet ne contribue pas à harmoniser et à mettre en valeur le milieu résidentiel;
- le projet ne préserve pas la valeur patrimoniale des bâtiments typiques;
- le projet n'assure pas la conservation des éléments architecturaux typiques;
- le projet ne respecte pas certains des objectifs et des critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-17

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme



Dossier # : 1228403007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 20 225.80 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3003178279 visant la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2) nouveaux lots (6 506 977 et 6 506 978).

D'accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 20 225.80 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3003178279 visant la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2) nouveaux lots (6 506 977 et 6 506 978).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-30 17:54

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228403007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 20 225.80 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3003178279 visant la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2) nouveaux lots (6 506 977 et 6 506 978).

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement numéro 17-055 intitulé "Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal" exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit :

1. S'engager à céder gratuitement à la Ville une partie de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont la somme doit être égale à 10 % de la valeur du site.

Étant donné l'emplacement et la faible superficie du terrain, la Ville a décidé de se prévaloir du paragraphe 2°, soit le versement d'une somme compensatoire équivalents à 10% de la valeur du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.a.

DESCRIPTION

D'accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 20 225.80 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3003178279 visant la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2) nouveaux lots (6 506 977 et 6 506 978).

JUSTIFICATION

La valeur du site est établie à 380 000.00 \$ par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur & Associés inc., comme indiqué dans un rapport daté du 18 juillet 2022.

La somme totale versée pour le site doit représenter 10% de la valeur établie, soit: 380 000 \$ à un taux de 10% = 38 000 \$

Toutefois, comme le prévoit l'article 12 du Règlement numéro 17-055, le propriétaire est exempté de la contribution pour la superficie du lot projeté déjà bâti.

De manière détaillée, la méthode de calcul est prévue à l'article 12 du Règlement numéro 17-055:

(10% valeur du site/superficie du site) x (superficie du nouveau terrain à bâtir)

$(38\ 000\$ / 570,40\ m^2) \times (303,6\ m^2) = 20\ 225,80\ \$$

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève donc à 20 225,80 \$.

Aucune compensation en cession de terrain ou monétaire n'a été effectuée antérieurement.

Cette compensation monétaire sera imputée au compte budgétaire suivant :

2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.a.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2022-08-22



Dossier # : 1229255005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 90 927.77 \$, ainsi que d'une cession d'un lot, soit le lot 6 404 001 ayant une superficie de 2 345.1 m.c et une valeur monétaire de 759 572.23 \$, pour la demande de permis de lotissement numéro 3003107335 visant la subdivision du lot 1 930 908 en sept (7) nouveaux lots (6 404 001 à 6 404 405, 6 468 405 et 6 468 406).

D'accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 90 972.77 \$, ainsi que d'une cession d'un lot, soit le lot 6 404 001 ayant une superficie de 2 345.1 m.c et une valeur monétaire de 759 572.23 \$, pour la demande de permis de lotissement numéro 3003107335 visant la subdivision du lot 1 930 908 en sept (7) nouveaux lots (6 404 001 à 6 404 405, 6 468 405 et 6 468 406).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-26 08:06

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 90 927.77 \$, ainsi que d'une cession d'un lot, soit le lot 6 404 001 ayant une superficie de 2 345.1 m.c et une valeur monétaire de 759 572.23 \$, pour la demande de permis de lotissement numéro 3003107335 visant la subdivision du lot 1 930 908 en sept (7) nouveaux lots (6 404 001 à 6 404 405, 6 468 405 et 6 468 406).

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro 17-055 intitulé "Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal" exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit de :

1. s'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont la somme doit être égale à 10 % de la valeur du site.

Étant donné l'emplacement et la grande superficie du terrain, la Ville a décidé de se prévaloir du paragraphe 3°, soit le versement d'une somme compensatoire et la cession d'un terrain équivalents à 10 % de la valeur du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 février 2021 : Résolution CA21 20 0065 (PPCMOI PP-24)

DESCRIPTION

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, d'une somme de 90 927.77 \$ ainsi que la cession d'un lot, soit le lot projeté 6 404 001 ayant une superficie de 2 345.1 m.c et une valeur monétaire de 759

572.23 \$, le tout totalisant le 10 % de contribution obligatoire.

JUSTIFICATION

La valeur du site est établie à 8 505 000.00 \$ par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur & Associés inc., comme indiqué dans un rapport daté du 30 avril 2022. La contribution s'élève donc à 850 500.00 \$

Le calcul de la valeur de la somme compensatoire monétaire est la suivante : (10 % X valeur du site) - valeur de la cession :

- Valeur du site établie par la firme d'évaluateurs agréés : 8 505 000.00 \$;
- 10 % de contribution totale : 850 500.00 \$;
- Valeur de la cession du lot 6 404 001 : 759 572.23 \$.

Donc : 850 500.00 \$ - 759 572.23 \$ = 90 927.77 \$ en compensation monétaire.

Aucune compensation en cession de terrain ou monétaire n'a été effectuée antérieurement.

La cession de terrain devra s'effectuer via un acte notarié dont les frais de ce dernier ainsi que ceux de la publicité foncière sont à la charge du propriétaire cédant.

Cette compensation monétaire sera imputée au compte budgétaire suivant :

2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 25 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2022-08-22



Dossier # : 1229255006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 200116 afin de prolonger au 28 août 2022 l'autorisation accordée au magasin Sports Experts d'installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon.

D'entériner la décision de prolonger du 21 au 28 août 2022 l'autorisation accordée au magasin Sports Experts d'installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 8 au 21 août.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-22 13:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 200116 afin de prolonger au 28 août 2022 l'autorisation accordée au magasin Sports Experts d'installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil a autorisé le magasin Sports Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour la période du 8 au 21 août 2022. L'arrondissement a reçu une demande pour prolonger l'autorisation au 28 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0116 - Autorisation d'installation de chapiteau

DESCRIPTION

Amender la résolution CA22 200116 afin de prolonger au 28 août 2022 l'autorisation accordée au magasin Sports Experts d'installer un petit chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2022-08-17



Dossier # : 1227405012

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le restaurant Sous le Palmier de la rue Lapierre à célébrer son 12e anniversaire le 10 septembre 2022 devant le commerce.

Autoriser le restaurant Sous le Palmier de la rue Lapierre à célébrer son 12e anniversaire le 10 septembre 2022 devant le commerce, de 12 h à 22 h;
Prêter des barrières pour l'événement si elles sont disponibles.

Le commerce doit respecter la réglementation applicable, dont celle portant sur les nuisances.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-09-01 16:07

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227405012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le restaurant Sous le Palmier de la rue Lapierre à célébrer son 12e anniversaire le 10 septembre 2022 devant le commerce.

CONTENU**CONTEXTE**

Le restaurant Sous le Palmier situé au 2046, rue Lapierre organise un événement pour célébrer le 12e anniversaire du commerce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'événement aura lieu à l'intérieur du restaurant, ainsi que sur la terrasse et dans le stationnement devant le commerce. Il y aura un petit chapiteau et des jeux gonflables. Environ 200 participants sont attendus. L'autorisation du propriétaire du centre commercial a été obtenue et le restaurant détient un permis d'alcool conforme émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des barrières pourraient être fournies selon la disponibilité

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-09-01



Dossier # : 1226456009

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-26 08:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1226456009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2022-08-25